

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET: salon des vins le nez dans le verre

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande de l'association « le nez dans le vert »

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de l'organisation, il est nécessaire de réglementer le stationnement.

ARRETE

Article 1er : Le stationnement de tous véhicule étrangers à l'organisation du salon sera interdit :

Parking du gymnase (partie haute)

Du samedi 23 mars 14H00 au lundi 25 mars 18H00

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Le demandeur sera en charge d'organiser la filtration des véhicules à l'entrée du parking et de maintenir le bon ordre dans les rues adjacentes.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Association le Nez dans le vert

ARBOIS, le 27 février 2024.
Madame La Maire,

Valérie DEPIERRE

